
Adresse de la société populaire de Cérilly (Allier) invitant la Convention à rester à son poste et la priant d'organiser l'éducation nationale sans délai, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cérilly (Allier) invitant la Convention à rester à son poste et la priant d'organiser l'éducation nationale sans délai, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 147-148;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34480_t1_0147_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Dans cet ordre, la marche s'est ouverte, précédée des tambours et de la musique de la garde nationale, et s'est rendue à la place de la Liberté, en chantant des hymnes patriotiques. L'hymne des Marseillais s'est fait entendre, des chœurs nombreux en ont répété le refrain, et à chaque strophe une musique guerrière s'est fait entendre.

Le citoyen Joseph Robineau fils, membre de la société, a prononcé un discours relatif à la fête que l'on célébrait et qui a reçu les plus grands applaudissements.

Mille cris se sont fait entendre de *Vive la République, Vive la Montagne, Vivent les vainqueurs de Toulon!*

La marche s'est continuée et l'on s'est rendu ensuite à la place de la fraternité, toujours en faisant retentir l'air d'hymnes patriotiques. Y étant arrivés, un hymne à la fraternité y a été chanté au son d'une musique guerrière, et les membres de la société ont juré l'union et la fraternité. Des cris se sont fait entendre de toutes parts de *Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans, et cette dernière strophe d'un hymne à la Liberté a été plusieurs fois répétés :*

La mort plutôt que l'esclavage
C'est la devise des Français.

Au moment où la marche allait se continuer pour se rendre au lieu des séances de la société, est rendu sur la place de la fraternité le tribunal des sans culottes, établi pour cette fête, était suivi d'une statue colossale représentant l'infâme ministre anglais qui, à force d'argent et de perfidie, a causé tant de maux à la France. Sur cette statue on y lisait ces mots :

Sur un écriteau derrière le dos :
Rois de la terre, cessez promptement de faire la guerre aux républicains français, vous finirez comme moi.

Autour de son front :
Il n'a médité que forfaits et meurtres.
Sur le cœur :
Qui eut le cœur plus corrompu ?
Sur une de ses cuisses :
Pauvre Georges ! où te conduira ma politique ?
à l'échafaud sans doute.

Sur l'autre :
Quel autre que moi, désormais endormira le parlement de la Grande Bretagne ?

La marche s'est continuée de nouveau. La statue de Pitt a été traînée dans toutes les rues, et arrivée sur la place de la Révolution, le tribunal des sans-culottes a prononcé cette sentence :

William Pitt, ministre britannique, est condamné par le tribunal des sans culottes à subir dans les flammes la juste punition de ses crimes et des forfaits innombrables qu'il a commis envers la République française.

Et à l'instant l'effigie de ce monstre a été jetée dans un bûcher dressé à cet effet et a été réduite en cendres. Au moment de cette expédition tous les citoyens ont juré guerre aux tyrans, paix aux chaumières, et ont crié *Vive la République, Vive la Montagne, Pitt n'ayant subi que la peine que bientôt les Anglais eux-mêmes*

lui feront subir après avoir reconnu jusqu'à quel point ils ont été victimes de ce fléau de l'humanité.

Tout le cortège s'est ensuite rendu dans la salle des séances de la société où encore ont été répétés les cris de *Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans.*

L'on s'est ensuite séparé un instant, et à quatre heures la société a été convoquée, et les autorités constituées s'y étant rendues tous ont volé au lieu destiné pour faire un feu de joie. Là, le président y a mis le feu et tous les citoyens ont dansé autour la Carmagnole aux cris de *Vive la République, Vive la Montagne.* Après ce feu tous se sont réunis à un banquet civique où tous les citoyens ont témoigné les plus grandes marques d'amour et de fraternité.

P.c.c. Ch. GUILLAUMEAUX (secrét.).

16

La société populaire de Cérilly, département de l'Allier, invite la Convention nationale à rester à son poste, et demande que l'éducation nationale soit organisée sans délai (1).

Mention au bulletin (2), renvoi au comité d'instruction publique.

[Cérilly, 18 niv. II] (3)

Citoyens représentants,

L'hydre à mille têtes de la superstition est à l'agonie sur presque tous les points de la République. Voulez-vous lui porter le coup mortel ? Voulez-vous enchaîner la victoire sur les pas de nos guerriers et faire des Français un peuple de héros contre lequel viendront se briser les armes impuissantes de la tyrannie, du fanatisme et de la malveillance. Eh bien, Citoyens, vous le pouvez. Vous nous avez appris nos droits, apprenez-nous aussi nos devoirs. Organisez sans délai l'éducation nationale qui, faisant de nos concitoyens une famille de frères, les ralliera tous aux principes immortels de la raison et en composera comme un faisceau qu'aucune puissance ne pourra rompre.

Que nos enfants plus heureux que nous, apprennent les noms sacrés de la Patrie, de citoyen, et y attachent des idées exactes et dégagées de préjugés superstitieux qui, jusqu'à présent les ont totalement dénaturés. S'il existe une morale universelle, elle ne peut être l'effet d'une cause particulière. Elle fut la même dans les temps passés, elle sera la même dans les siècles à venir et ne peut dépendre ni découler des idées religieuses qui, depuis l'origine du monde, d'un pôle à l'autre, ont toujours varié. Qu'ils apprennent de bonne heure que l'Etat n'est point fait pour la religion mais la religion pour l'Etat, que l'intérêt général est la règle de tout ce qui doit subsister dans l'Etat.

Que le peuple ou les représentants, dépositaires de l'autorité souveraine, ont seuls le droit de juger de la conformité de quelque institution que ce soit avec l'intérêt général. Que l'Etat

(1) P.V., XXX, 285.

(2) B¹⁷⁹⁴, 13 pluv.

(3) F¹⁷⁹⁴ 1009⁶, pl. 1, p. 2037.

a la suprématie en tout. Que la distinction d'une puissance temporelle et d'une puissance spirituelle est d'une absurdité palpable. Qu'il ne peut et ne doit y avoir qu'une seule et unique juridiction partout où il ne convient qu'à l'utilité publique d'ordonner ou de défendre. Que le vœu d'obéissance à quelque autre puissance qu'à la loi est d'un esclave ou d'un rebelle, qu'il n'existe d'autres apôtres que les législateurs et les magistrats; point d'autres livres sacrés que ceux qu'ils auront reconnus pour tels: Rien de droit divin que le bien de la République.

Tels sont les vœux, Citoyens Représentants, des républicains composant la Société populaire de Cérilly, département de l'Allier. Ils y joignent celui de vous voir rester à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau de l'Etat soit arrivé au port.»

BOURGOISEND (?) (*présid.*), MARTINET (*secrét.*),
DARTIGUE (*secrét.*).

17

Les sans-culottes de la société régénérée de Libourne, conjurent la Convention nationale, au nom du bonheur de l'humanité, et du salut de la patrie, de laisser au milieu d'eux les représentants du peuple Tallien et Isabeau, jusqu'à ce que l'intrigue et le fédéralisme, qui sont encore cachés, soient entièrement anéantis (1).

Renvoyé au comité de salut public.

18

La société de Nauphle-la-Montagne (2) félicite la Convention nationale de ses travaux, et lui fait part des détails de la fête qui a été célébrée dans cette commune à l'inauguration de l'autel de la raison à la place des antiques monuments élevés par le fanatisme (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoi au comité d'instruction publique.

[*Neauphle-la-Montagne, s.d.*] (5)

Citoyens Représentants,

Ils n'existent plus enfin dans notre commune, ces antiques monuments élevés par le fanatisme et la crédulité à la grossière superstition. Sur leurs débris amoncelés s'élève l'autel de la Raison; la pique de la Liberté a pris la place de la croix, l'instrument du supplice des esclaves, et le buste des martyrs de notre liberté remplace les idoles des voluptueux despotes du Vatican.

C'est à vous, Citoyens représentants, c'est à votre génie réformateur et créateur que nous devons ce bienfait. Comment pourrions-nous le reconnaître! les expressions nous manquent, elles

ne peuvent rendre pleinement toute notre gratitude.

Que n'avez-vous pu être témoins de l'allégresse universelle le jour de l'inauguration de notre nouvel autel. Un concours prodigieux de nos frères des communes qui correspondent à celle de Neauphle la Montagne, tous les corps constitués et des députations nombreuses assistèrent à cette cérémonie majestueuse. On y voyait les vieillards caducs verser des larmes de joie à la vue de leur postérité régénérée par ce nouveau baptême, l'homme fait et robuste s'appuyer fièrement sur les instruments du travail et de la culture, et sourire à ses enfants que la patrie appelle à sa défense et au champ de l'honneur. La nature elle-même prenait part à cette fête; un soleil sans nuages éclairait la marche et semblait en diriger les mouvements.

Parvenus au temple de la Raison, des chœurs de jeunes vestales environnèrent son autel, et mêlèrent les doux accents de leurs voix aux tons mâles et prononcés des fiers républicains. Des discours récités par des bouches patriotiques, et analogues à la cérémonie, électrisèrent les âmes. La couronne des despotes fut brisée et ses débris jetés dans l'ancre profond où pourrit la marotte sacerdotale.

Un repas simple et frugal, digne des anciens spartiates, succéda aux cérémonies religieuses; les tables furent dressées dans la même enceinte, l'Eternel y présidait, la décence et la gaieté y régnèrent telles qu'elles conviennent à des enfants assis au banquet de leur père commun.

Cette fête enfin fut terminée par des danses vives et animées qui furent prolongées jusque dans la nuit. Qu'il était beau de voir les bras enlacés former des guirlandes mobiles symboles de l'union et de la fraternité, et les pas se cadencer au son d'une musique éloquent et guerrière.

Tel est le précis, Citoyens Représentants, de cette fête pompeuse célébrée en mémoire de vos travaux glorieux, de vos combats et de vos victoires sur le despotisme, la malveillance, le fanatisme et la superstition.

Vous siégez sur la montagne sacrée, la raison, longtemps errante et persécutée y a aussi fixé sa demeure qu'elle préside journellement à vos assemblées, et bientôt les habitants du globe entier rendront les hommages les plus éclatants aux conservateurs d'un dépôt si précieux. C'est le vœu de la société populaire de Neauphle-la-Montagne.

[*Suivent 19 signatures.*]

19

La société populaire de Condom invite la Convention à conserver l'attitude imposante qui la rend digne du grand peuple qu'elle représente. Elle demande qu'il soit ordonné aux propriétaires des vignes d'arracher celles qui se trouvent plantées dans des fonds qui sont de nature à produire des grains (1).

Insertion au bulletin (2), renvoi au comité d'agriculture.

(1) P.V., XXX, 286. Mention dans *J. Fr.*, n° 496; *C. Eg.*, n° 533.

(2) B⁴ⁿ, 13 pluv.

(1) P.V., XXX, 285. B⁴ⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).
Mention dans *F.S.P.*, n° 214.

(2) Ci-dev^t Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise).

(3) P.V., XXX, 285, 286.

(4) B⁴ⁿ, 13 pluv.

(5) F^{1c} 1. 84, doss. 2036.